



Pour que chacun
vive en bonne santé

Un nouvel engagement : Protéger !

BD est une entreprise de technologie médicale depuis plus de 100 ans, dont le but fondamental est d'améliorer la santé et le bien-être de chacun.

Grâce à son expertise technologique, BD n'a eu de cesse de perfectionner le matériel d'injection d'insuline et de prélèvement pour les glycémies capillaires, destiné au traitement des patients diabétiques.

BD a aussi su rester **partenaire** des soignants comme des patients, en développant des programmes d'éducation adaptés à chacun.

Aujourd'hui, BD veut **contribuer à la protection** de l'environnement et des personnes :

- **en simplifiant l'accès** aux collecteurs destinés à mieux isoler les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (D.A.S.R.I.A.),
- **en aidant les patients à mieux appréhender** cette contrainte légale et adopter les **bons gestes** d'élimination de leur matériel usagé.⁽¹⁾⁽²⁾



Protéger, pourquoi ?



Le **gisement** des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (D.A.S.R.I.A.) constitué par les patients en auto-soins concernent de nombreux traitements de maladies chroniques (diabète, anti-rétroviraux, hépatites, hormones de croissance, anticoagulants...).

Les volumes de D.A.S.R.I.A. sont donc variables selon les thérapies.

Le traitement du diabète, surtout insulino-dépendant, entraîne en effet une consommation importante de stylos, aiguilles, seringues, lancettes et bandelettes.

La responsabilité de ces D.A.S.R.I.A incombe aux **producteurs** de ces déchets.⁽¹⁾



Afin d'éviter tout risque de contact avec du matériel usagé, les D.A.S.R.I.A. doivent être collectés immédiatement après usage dans des récipients adaptés (collecteurs de déchets) et normalisés (NF X 30-500) répondant aux **normes de sécurité** :⁽²⁾

- **résistance** à la perforation, aux fuites, aux chocs,
- fermeture **définitive** et inviolable,
- **système anti-reflux** hors du récipient, lors de l'utilisation,
- **incinérable**, sans dégagement de composés de combustion nocifs.

Les récipients inadaptés (ex : bouteilles d'eau minérale) sont dangereux (risque d'écrasement, perçage...) et dégagent des polluants à l'incinération.

Protéger, comment ?

Pour permettre aux patients diabétiques de faire face à cette contrainte d'élimination des D.A.S.R.I.A., BD a développé une gamme de kits comprenant tous un collecteur gracieusement inclus.

Gamme Aiguilles BD Micro-Fine™+

BD Micro-Fine™+ Aiguilles Kit Collecteur



■ 5 mm
ACL : 444601 7

NOUVEAU !



■ 8 mm
ACL : 444600 0



■ 12,7 mm
ACL : 444599 2

Et toujours disponibles hors kit : Aiguilles BD Micro-Fine™+ (boîte de 100)



■ 5 mm
ACL : 739598 7



■ 8 mm
ACL : 710380 3



■ 12,7 mm
ACL : 662603 1

Aiguilles et kits pris en charge selon la LPP référence 1138077. Tarif de remboursement* : 15,63 € TTC.

Compatibilité des aiguilles BD Micro-Fine™+ certifiée sur tous les stylos injecteurs.

Gamme BD pour le prélèvement capillaire

BD Micro-Fine™+ Lancettes Kit Collecteur



ACL : 434037 1
Tarif de remboursement* : 16,00 € TTC.

BD Optimus™ Kit Confort



ACL : 799867 4
Tarif de remboursement* : 29,72 € TTC.

Et toujours disponibles hors kit :

■ BD Micro-Fine™+ Lancettes (boîte de 200)
ACL : 705047 8

■ BD Optimus™ autopiqueur
ACL 768932 9

Autopiqueur, lancettes et kits pris en charge selon les LPP références 1117454 et 1166100.

* Depuis le 1er février 2006, le tarif de remboursement correspond au prix limite de vente au public (selon avis du J.O. le 10/01/2006).

Protéger, et après ?



Les collectivités locales, communautés urbaines, ou organismes intercommunaux qui ont la charge des ordures ménagères :

- ont un devoir d'information sur les solutions proposées pour l'élimination de ces D.A.S.R.I.A.,⁽⁶⁾
- doivent assurer la salubrité publique, la sécurité du personnel communal de ramassage, celle des agents des chaînes de tri sélectif, tous exposés au risque de piqûre accidentelle,⁽⁷⁾
- doivent assimiler les D.A.S.R.I.A. produits par les ménages aux Déchets Ménagers Spéciaux (D.M.S.) et à ce titre en assurer l'élimination.⁽⁸⁾

Les D.A.S.R.I.A. doivent être éliminés dans un délai de 3 mois maximum (< 5 kg) auprès de structures adaptées.⁽³⁾

Les collecteurs doivent être identifiés (en préservant le secret médical) pour l'élimination puis l'incinération.⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Le transport des collecteurs (< 15 kg) dans un véhicule privé est autorisé.⁽⁹⁾

Les circuits d'élimination se mettent peu à peu en place :

- L'officine n'est pas forcément équipée pour récupérer les D.A.S.R.I.A., des textes stricts encadrent le stockage (durée d'entreposage, locaux spécifiques, déclaration en Préfecture et traçabilité).⁽³⁾⁽¹⁰⁾
- Il existe des solutions de "point d'apport volontaire" conformes à la réglementation, déjà organisées dans de nombreuses villes ou communautés urbaines.
- Des solutions intérimaires ont aussi été développées par des associations, groupements professionnels ou structures en liaison avec des hôpitaux ou laboratoires à titre gratuit ou payant. On vérifiera le respect des exigences réglementaires.

L'ADEME*, les régions, les D.A.S.S.** , les collectivités locales ou les établissements publics en charge des déchets ménagers peuvent intervenir à différents titres dans l'organisation de la collecte des D.A.S.R.I.A, pour permettre aux patients en auto-soins d'être en conformité avec la réglementation.

(1) Code de la Santé Publique R.1335-1 à 5 et décret du 06/11/97.

(2) Arrêté du 24/11/2003 relatif aux emballages des D.A.S.R.I.A.

(3) Arrêté du 07/09/99 Modalité d'entreposage.

(4) Arrêté du 06/11/97 Modalité d'emballage.

(5) Arrêté du 07/09/99 Contrôle des filières d'élimination.

(6) R.2224-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

(7) Responsabilité administrative de la commune.

(8) Circulaire DGS du 09/06/2000 relative à l'acceptation en déchetterie des D.A.S.R.I.A. produits par les ménages, (L.2224-13 du CGCT) et responsabilité pénale encourue en cas d'accident.

(9) Exigences ADR.

(10) Moniteur des Pharmaciens n°2536.

* Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

** Direction des Affaires Sanitaires et Sociales.



BD Medical
Unité Diabète
Parc d'Affaires SILIC
BP 70222 - 94528 RUNGIS cedex
Tél. 01 45 12 52 52

Pour en savoir plus :
www.diabetebd.fr